

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 19 juin 2014. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Nouredine HAJJI et Mr Fayçal DERBEL.

Désignation	Notes	31-déc		
		2013	2012 Retraité (*)	2012 Publié
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	318 462	349 685	349 685
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	228 787	267 217	267 217
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	5 487 233	4 847 315 (*)	4 923 727
AC4 Portefeuille titres commercial	(1-4)	437 517	364 599	364 599
AC5 Portefeuille d'Investissement	(1-5)	377 137	339 645	339 645
Titres mis en équivalence	(1-5)	172 268	164 336	164 336
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	111 836	108 101	108 101
AC7 Autres actifs	(1-7)	119 961	119 808 (*)	108 987
TOTAL ACTIFS		7 253 201	6 560 706	6 626 297
PA1 Banque Centrale	(2-1)	490 082	552 593	552 593
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	166 556	214 871	214 871
PA3 Dépôts de la clientèle	(2-3)	4 864 091	4 390 969	4 390 969
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	881 100	715 115	715 115
PA5 Autres passifs	(2-5)	194 903	188 921 (*)	188 561
TOTAL PASSIFS		6 596 732	6 062 469	6 062 109
INTERETS MINORITAIRES	(3)	41 907	41 550	41 550
CP1 Capital		122 220	100 000	100 000
CP2 Réserves	(**)	386 067	303 052	358 871
CP4 Autres capitaux propres		-	-	-
CP5 Résultats reportés		-	2	2
CP6 Résultat de l'exercice		106 275	53 633 (*)	63 765
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(4)	614 562	456 687	522 638
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 253 201	6 560 706	6 626 297

(*) Les chiffres de 2012 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

(**) Chiffre retraité pour les besoins de comparabilité (Cf. Note II-5-3)

État des engagements Hors Bilan consolidé
Arrêté au 31.12.2013
(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2013	2012
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 01- Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	646 178	792 780
HB 02- Crédits documentaires	(5-2)	265 907	239 583
HB 03- Actifs donnés en garantie	(5-3)	490 000	542 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 402 085	1 574 363
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
	(5-4)		
HB 04- Engagements de financement donnés		177 782	162 891
HB 05- Engagements sur titres		3 518	3 032
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		181 300	165 923
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB 06- Engagements de financement reçus	(5-5)	1 582	2 057
HB 07- Garanties reçues	(5-6)	1 128 408	1 027 660

État de résultat consolidé
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013
(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre		
		2013	2012 Retraité	2012 Publié
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		507 537	396 304	397 023
PR1	Intérêts et revenus assimilés (6-1)	395 946	303 463 (*)	303 730
PR2	Commissions perçues (6-2)	58 629	52 039 (*)	51 772
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (6-3)	38 603	27 734 (*)	27 157
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement (6-4)	14 359	13 068 (*)	14 364
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		261 177	199 401	199 401
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées (6-5)	256 683	195 077	195 077
CH2	Commissions encourues	4 494	4 324	4 324
PRODUIT NET BANCAIRE		246 360	196 903	197 622
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif (6-6)	(62 961)	(71 597) (*)	(59 858)
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (6-7)	1 203	482 (*)	(237)
PR7	Autres produits d'exploitation	1 920	2 165	2 165
CH6	Frais de personnel (6-8)	(63 035)	(56 430)	(56 430)
CH7	Charges générales d'exploitation (6-8)	(15 745)	(14 946)	(14 946)
CH8	Dotations aux amortissements (6-8)	(5 638)	(5 126)	(5 126)
RESULTAT D'EXPLOITATION		102 104	51 451	63 190
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		12 739	10 952	10 952
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires (6-9)	(558)	(810)	(810)
CH11	Impôt sur les sociétés (6-10)	(8 751)	(7 476) (*)	(9 083)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		105 534	54 117 (*)	64 249
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-	-
Part de résultat revenant aux minoritaires		(741)	484	484
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		106 275	53 633 (*)	63 765
Effet des modifications comptables (**)		(65 951)	(55 819)	-
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		40 324	(2 186) (*)	63 765
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)		4,551	2,682	3,188
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars)		4,551	2,682	3,188

(*) Les chiffres de 2012 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

(**) Chiffre retraité pour les besoins de comparabilité (Cf. Note II-5-3)

État de flux de trésorerie consolidé
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013
(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2013	2012
<u>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>	(7-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		462 035	359 409
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(277 943)	(199 141)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(22 455)	3 663
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(682 736)	(700 570)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		674 195	681 456
Titres de placements		(214 775)	(41 255)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(61 505)	(52 432)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(2 404)	79 433
Impôt sur le bénéfice		(9 448)	(8 553)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>		(135 036)	122 010
<u>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>	(7-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		25 582	18 165
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(21 640)	(123 265)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(9 457)	(5 039)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		(5 515)	(110 139)
<u>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>	(7-3)		
Émission d'actions		75 349	35 000
Émission provenant des fonds gérés		2 940	-
Émission d'emprunts		46 592	42 898
Remboursement d'emprunts		(66 540)	(23 269)
Augmentation / diminution ressources spéciales		137 299	122 141
Dividendes versés		(17 432)	(14 883)
Mouvement sur fond social et de retraite		(60)	28
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>		178 148	161 915
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		37 597	173 786
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(7-4)	(208 398)	(382 184)
<u>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PERIODE</u>		(170 801)	(208 398)

I. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ANNUELS ARRETES AU 31/12/2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- la norme comptable générale n° 01;
- les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- les normes comptables relatives aux OPCVM;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2013.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend:

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

4.1 L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat. Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier où à des fins de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2 La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	pays de Résidence
AMEN BANK	Société mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	63,86%	52,48%	Tunisie

AMEN CAPITAL	Filiale	IG	60,00%	61,85%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN FINANCE COMPANY "AFC"	Filiale	IG	30,00%	33,25%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	61,78%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	M E	42,61%	52,35%	Algérie
EL KHIR	Entreprise associée	M E	37,69%	34,08%	Tunisie
AMEN INVEST	Entreprise associée	M E	36,90%	36,90%	Tunisie
TUNISIE LEASING	Entreprise associée	M E	32,48%	32,48%	Tunisie
ENNAKL	Entreprise associée	M E	32,69%	17,54%	Tunisie
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	M E	30,00%	38,12%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Entreprise associée	M E	30,00%	30,12%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Entreprise associée	M E	30,00%	30,00%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	M E	30,00%	30,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	M E	29,85%	29,85%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	M E	29,66%	29,52%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	M E	27,27%	36,13%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	M E	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	M E	23,24%	20,29%	Tunisie
SICAV AMEN	Entreprise associée	M E	0,09%	0,09%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	M E	27,00%	29,27%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	M E	0,03%	0,03%	Tunisie

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.

La société AMEN FINANCE COMPANY a été intégrée en tant que filiale du groupe AMEN BANK et ce conformément aux dispositions de la norme comptable NC 35 qui stipule dans son § 10 alinéa b que le contrôle existe également lorsque la mère, détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entreprise dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise en vertu des statuts ou d'un contrat.

Le périmètre de consolidation a été marqué en 2013 par l'entrée des sociétés suivantes:

- AMEN CORPORATE FINANCE SARL;
- CLINIQUE EL AMEN BIZERTE;
- SUNAGRI

Et par la sortie des suivantes :

- HOPITAL PRIVE EL AMEN;
- CLINIQUE EL AMEN GAFSA;
- CLINIQUE EL AMEN BEJA ;

L'effet de la sortie de ces trois sociétés du périmètre de consolidation du groupe AMEN BANK, se détail comme suit :

Société	Impact sur les capitaux propres consolidés au 31/12/2013		
	Réserves consolidés	Résultat consolidés	Capitaux propres consolidés
HOPITAL PRIVE EL AMEN	0	134	134
CLINIQUE EL AMEN GAFSA;	(254)	(181)	(435)
CLINIQUE EL AMEN BEJA	0	(476)	(476)

5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1 Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante:

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
 - Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

5.2.1 Provisions collectives :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT. Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;

- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2013. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels. L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 34 586 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 28 288 KDT constituée en 2012, une provision complémentaire de 6 298 KDT a été dotée au titre de l'année 2013.

5.2.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2013 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2013, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Une reprise de 946 KDT a été constatée au cours de 2013.

5.3 Provisions additionnelles : changement de méthodes comptables :

En vertu des dispositions la circulaire de la BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

En application des dispositions de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Cette nouvelle obligation édictée par ladite circulaire a été qualifiée en tant que changement de méthode comptable et appliquée d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013 s'élève à 65 951 KDT. Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation de 6 395 KDT et d'une reprise sur provisions de 13 259 KDT.

Par ailleurs, et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées pour les besoins de la comparaison, de la façon suivante :

- **Au niveau des postes de bilan :**

		2012 retraité	2012 publié	Variations
AC3	Créances sur la clientèle	4 847 315	4 923 727	(76 412)
AC7	Autres actifs	119 808	108 987	10 821

		6 560 346	6 626 297	(65 951)
TOTAL ACTIFS (*)		2012 retraité	2012 publié	Variations
CP2	Réserves	303 052	358 871	(55 819)
CP6	Résultat de l'exercice	53 633	63 765	(10 132)
TOTAL CAPITAUX PROPRES		456 687	522 638	(65 951)
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (*)		6 560 346	6 626 297	(65 951)

(*) : La provision sur les affaires en contentieux a été reclassée de la rubrique AC 07 « Autres Actifs » à la rubrique PA 05 « Autres Passifs » pour 360 KDT.

- Au niveau des postes de l'état de résultat:

		2012 Retraité	2012 publié	Variations
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(71 597)	(59 858)	(11 739)
RESULTAT D'EXPLOITATION		51 451	64 249	(12 798)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		53 633	63 765	(10 132)
Effet des modifications comptables		(55 819)	-	(55 819)
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		(2 186)	63 765	(65 951)

5.4 Portefeuille titres

5.4.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

5.4.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissement

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

5.4.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.5 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2013 sont déduits du résultat.

5.6 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2013 sont rajoutées au résultat.

5.7 Valeurs immobilisées

Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

Immeubles hors exploitation

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.8 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

5.9 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.10 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire du dernier jour du mois de décembre 2013. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2013.

5.11 Charge d'impôt

En 2013, le groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations »

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle et mises en équivalence.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur:

- des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- des commissions entre sociétés du groupe ;
- des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

III. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1. Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2013 un montant de 318 462 KDT contre 349 685 KDT au 31.12.2012 et se décompose comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	38 642	66 345	(27 703)	(42%)
BCT, CCP et TGT	279 820	283 340	(3 520)	(1%)
Total	318 462	349 685	(31 223)	(9%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	38 674	66 344	(27 670)	(42%)
Provisions sur caisse en dinars	(32)	-	(32)	(100%)
Sous total 1	38 642	66 344	(27 702)	(42%)
BCT	279 877	283 549	(3 672)	(1%)
Provisions BCT	(339)	(568)	229	(40%)
Sous total 2	279 538	282 981	(3 443)	(1%)
CCP	378	617	(239)	(39%)
Provisions CCP	(96)	(258)	162	(63%)
Sous total 3	282	359	(77)	(21%)
Total	318 462	349 685	(31 223)	(9%)

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2013 un montant de 228 787 KDT contre 267 217 KDT au 31.12.2012 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	24 291	65 049	(40 758)	(63%)
Prêts aux établissements bancaires	43 312	36 093	7 219	20%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	7	12	(5)	(42%)
Provisions sur les correspondants	(115)	(115)	-	-
Total créances sur les établissements bancaires	67 495	101 040	(33 545)	(33%)
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	12 291	12 490	(199)	(2%)
Prêts aux établissements financiers	147 571	153 581	(6 010)	(4%)
Créances rattachées sur les prêts aux établissements financiers	1 430	107	1 323	1 236%
Total créances sur les établissements financiers	161 292	166 178	(4 886)	(3%)
Total	228 787	267 217	(38 430)	(14%)

Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2013 et 2012 se présente comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012 retraité	31.12.2012 publié	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	716 352	671 066	671 066	45 286	7%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	4 300 784	3 816 032 (*)	3 892 444	484 752	13%
Crédits sur ressources spéciales (3)	470 097	360 217	360 217	109 880	31%
Total	5 487 233	4 847 315	4 923 727	639 918	13%

Le stock de provisions et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2).

Note 1.4: Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2013 un solde de 437 517 KDT contre un solde de 364 599 KDT au 31.12.2012 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Titres de transaction	5 827	6 197	(370)	(6%)
Titres à revenu fixe	3 926	4 009	(83)	(2%)
Titres à revenu variable	1 901	2 188	(287)	(13%)
Titres de placement	431 690	358 402	73 288	20%
Titres à revenu fixe	425 797	356 244	69 553	20%
Bons de Trésor	320 127	210 924	109 203	52%
Emprunts obligataires	93 063	65 475	27 588	42%
Billets de trésorerie	-	71 700	(71 700)	(100%)
Créances rattachées	12 607	8 145	4 462	55%
Titres à revenu variable	5 893	2 158	3 735	173%
Actions	6 442	2 522	3 920	155%
Provisions pour dépréciation des actions	(549)	(364)	(185)	51%
Total	437 517	364 599	72 918	20%

Note 1.5: Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2013 un solde de 377 137 KDT contre 339 645 KDT au 31.12.2012. Son détail se présente comme suit:

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Titres d'investissement	120 827	188 880	(68 053)	(36%)
Titres de participation	49 156	41 113	8 043	20%
Titres de participation non consolidés	61 967	60 155	1 812	3%
Participation avec convention en rétrocession	145 187	49 497	95 690	193%
Total	377 137	339 645	37 492	11%

Note 1.5: Titres mis en équivalence :

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 172 268 KDT au 31.12.2013 contre un solde de 164 336 KDT au 31.12.2012 et se détaille comme suit :

Société	31.12.2013	31.12.2012
AMEN SOFT	-	975
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	-	980
CLINIQUE EL AMEN BEJA	-	1 800
HOPITAL PRIVE EL AMEN	-	7 200
SICAV AMEN	62	53
AMEN PREMIERE	77	75
SUNAGRI	215	-
EL KHIR	298	640
TUNISYS	952	916
KAWARIS	1 183	1 060
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	1 200	-
AMEN INVEST	1 409	1 406
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	1 447	2 120
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	1 950	-
TUNINVEST INNOVATION SICAR	2 849	1 456
HAYETT	3 371	3 213
EL IMRANE	3 463	3 227
AMEN SANTE	8 869	3 632
ENNAKL	9 172	11 267
TUNISIE LEASING	38 262	32 100
MLA	49 393	42 620
GOOD- WILL	48 097	49 596
Total	172 268	164 336

Note 1.6: Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2013 un solde de 111 836 KDT contre un solde de 108 101 KDT au 31.12.2012 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Immobilisations incorporelles	2 322	1 534	788	51%
Immobilisations corporelles	105 876	98 292	7 584	8%
Immobilisations encours	3 638	8 275	(4 637)	(56%)
Total	111 836	108 101	3 735	3%

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2013 un montant de 119 961 KDT contre un montant de 119 808 KDT se détaillant comme suit:

Description	31.12.2013	31.12.2012 retraité	31.12.2012 publié	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	35 614	43 224	43 224	(7 610)	(18%)
<i>Comptes d'attente</i>	<i>30 995</i>	<i>42 980</i>	<i>42 980</i>	<i>(11 985)</i>	<i>(28%)</i>
Comptes d'attente de la salle de marché	16 319	30 397	30 397	(14 078)	(46%)
Comptes d'attente de la compensation	7 711	14 386	14 386	(6 675)	(46%)
Autres comptes d'attente	6 965	(1 803)	(1 803)	8 768	(486%)
Comptes de régularisation	4 619	244	244	4 375	1 793%
Autres	84 347	76 584	65 763	7 763	10%
Stock de matière, fourniture et timbres	918	643	643	275	43%
Etat, impôts et taxes	527	2 240	2 240	(1 713)	(76%)
Allocations familiales	259	201	201	58	29%
Dépôts et cautionnements	117	117	117	-	-
Opérations avec le personnel	44 530	40 514	40 514	4 016	10%
Débiteurs divers	11 105	2 880 (*)	2 520	8 225	286%
Créances sur l'Etat	1 658	1 804	1 804	(146)	(8%)
Autres (**)	16 582	17 724	17 724	(1 142)	(6%)
Actif d'impôt différé	8 651	10 461	-	(1 810)	(17%)
Total Autres Actifs	119 961	119 808	108 987	153	0,1%

(*) Les provisions sur les affaires en contentieux ont été reclassés de la rubrique AC 07 «Autres Actifs » à la rubrique PA 05 « Autres Passifs ».

(**) L'impact des sociétés intégrées globalement a été regroupé au niveau de la rubrique autres.

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2013	31.12.2012 retraité	31.12.2012 publié	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	11 362	10 944	10 944	418	4%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	9 929	10 258	10 258	(329)	(3%)
Provision sur autres comptes d'attente	1 433	686	686	747	109%
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	20 098	19 471	19 831	627	3%
Provision sur opérations avec le personnel	838	662	662	176	27%
Provision sur débiteurs divers	3 549	3 429 (*)	3 789	120	3%
Provisions sur autres comptes	15 711	15 380	15 380	331	2%
Total	31 460	30 415	30 775	1 045	3%

(*) Le chiffre de 2012 a été retraité pour les besoins de comparabilité.

Il est à noter que les comptes d'attente de la salle des marchés comportent des soldes non justifiés. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement sont à un stade d'avancement de 90%.

La situation de ces comptes au 31.12.2013 se présente comme suit :

	2013	2 012
Dinars en instance d'affectation	(194 259)	(36 831)
Devise en instance d'affectation (260)	174 003	26 119
Comptes de virements devises en instance d'imputation (261)	21 015	46 025
Devise en instance d'affectation financement en devise (279)	15 550	(9 546)
Autres	11	4 630
Comptes d'ajustement des comptes en devises	-	998
Comptes position et cv position bilan de couverture	11	3 645
Comptes position et cv position bilan spot	-	(13)
Total	16 319	30 397

2. Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique correspond aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2013 cette rubrique accuse un solde de 490 082 KDT enregistrant ainsi une baisse de 62 511 KDT par rapport au 31.12.2012.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2013 un solde de 166 556 KDT contre un solde de 214 871 KDT au 31.12.2012 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	161 844	211 405	(49 561)	(23%)
Avoirs des établissements bancaires	26 833	36 653	(9 820)	(27%)
Emprunts auprès des établissements bancaires	135 011	174 752	(39 741)	(23%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	4 712	3 466	1 246	36%
Total	166 556	214 871	(48 315)	(22%)

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2013 un solde de 4 864 091 KDT contre un solde de 4 390 969 KDT au 31.12.2012 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Dépôts à vue	1 341 126	1 216 571	124 555	10%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	3 522 965	3 174 398	348 567	11%
Epargne	840 179	749 261	90 918	12%
Dépôts à terme	2 584 771	2 305 936	278 835	12%
Dépôts à terme en dinars	2 268 354	1 945 919	322 435	17%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	(8 335)	10 277	(18 612)	(181%)
Dépôts à terme en devises	324 213	349 115	(24 902)	(7%)
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	539	625	(86)	(14%)
Autres sommes dues à la clientèle	98 015	119 201	(21 186)	(18%)
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	4 864 091	4 390 969	473 122	11%

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2013 à 881 100 KDT contre 715 115 KDT au 31.12.2012 se détaille comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Emprunts matérialisés	247 068	253 031	(5 963)	(2%)
Ressources spéciales	634 032	462 084	171 948	37%
Total	881 100	715 115	165 985	23%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012:

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Emprunts matérialisés	241 817	247 590	(5 773)	(2%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	5 251	5 441	(190)	(3%)
Total	247 068	253 031	(5 963)	(2%)

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Ressources budgétaires	5 649	5 280	369	7%
Ressources extérieures	628 383	456 804	171 579	38%
Total	634 032	462 084	171 948	37%

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012:

Description	31.12.2012		31.12.2012		%
	31.12.2013	Retraité	Publié	Variation	
Provisions sur Engagement par signature (*)	6 251	5 945	5 945	306	5%
Autres provisions pour passifs et charges	4 765	3 694 (*)	3 333	1 071	29%
Provisions pour passifs et charges	11 016	9 639	9 278	1 377	14%
Comptes d'attente et de régularisation	183 887	179 282	179 283	4 605	3%
<i>Comptes d'attente</i>	4 276	2 010	2 010	2 266	113%
<i>Comptes de régularisation</i>	(3)	(3)	(3)	-	-
Créditeurs divers	156 455	164 278	164 278	(7 823)	(5%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	109 006	132 170	132 170	(23 164)	(18%)
Dépôts du personnel	3 822	3 804	3 804	18	0%
Charges à payer	43 627	28 304	28 304	15 323	54%
Etat, impôts et taxes	17 035	11 280	11 280	5 755	51%
Autres (**)	5 952	1 545	1 546	4 407	285%
Passif d'impôt différé	172	172	172	-	-
Total Autres passifs	194 903	188 921	188 561	5 982	3%

(*) Les provisions sur les affaires en contentieux ont été reclassés de la rubrique AC 07 «Autres Actifs » à la rubrique PA 05 « Autres Passifs ».

(**) L'impact des sociétés intégrées globalement a été regroupé au niveau de la rubrique autres.

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part dans l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par le Groupe, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire d'une filiale.

Ce poste se détaille au 31.12.2013 et au 31.12.2012 comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts minoritaires dans les réserves de Amen Finance Company	34 942	35 000
Intérêts minoritaires dans le résultat de Amen Finance Company	(1 744)	45
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	5 222	5 314
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	181	302
Intérêts minoritaires dans les réserves de SOGEREC	1 772	100
Intérêts minoritaires dans le résultat de SOGEREC	642	73
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	594	476
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	172	122
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	118	175
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	6	(57)
Intérêts minoritaires dans les réserves de la ste LE RECOUVREMENT	1	-
Intérêts minoritaires dans le résultat de la ste LE RECOUVREMENT	1	-
Total	41 907	41 550

4. Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à 122 220 KDT composé de 24 444 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Élément des capitaux	Capitaux propres au	Capitaux propres au	Observation
	propres	31.12.2012	31.12.2013	
AMEN BANK	CAPITAL	100 000	122 220	
	RESERVES	282 548	366 165	
	RESULTAT REPORTE	2	0	
	TOTAL	423 771	577 349	
SICAR AMEN	RESERVES	1 351	2 232	
	RESULTAT	909	1 287	
	TOTAL	2 260	3 519	
LE RECOUVREMENT	RESERVES	316	501	
	RESULTAT	201	491	
	TOTAL	517	993	
AMEN PROJECT	RESERVES	1 205	1 101	
	RESULTAT	341	205	
	TOTAL	1 546	1 305	
SOGEREC	RESERVES	(2 523)	(2 442)	
	RESULTAT	80	709	
	TOTAL	(2 443)	(1 733)	
AMEN CAPITAL	RESERVES	204	111	
	RESULTAT	(93)	11	
	TOTAL	111	121	
AMEN FINANE COMPANY	RESERVES	-	780	
	RESULTAT	22	(869)	
	TOTAL	22	(88)	
AMEN CORPORATE FINANCE	RESERVES	-	-	Nouvelle entrée au périmètre
	RESULTAT	-	84	
	TOTAL	-	84	
AMEN INVEST	RESERVES	863	868	
	RESULTAT	49	48	
	TOTAL	912	917	
TUNISIE LEASING	RESERVES	6 963	5 556	
	RESULTAT	3 569	3 011	
	TOTAL	10 532	8 567	
MAGHREB LEASING ALGERIE	RESERVES	8 231	13 020	
	RESULTAT	6 177	6 207	
	TOTAL	14 408	19 227	
EL IMRANE	RESERVES	900	917	
	RESULTAT	227	445	
	TOTAL	1 127	1 363	
KAWARIS	RESERVES	131	73	
	RESULTAT	(63)	132	
	TOTAL	68	205	
EL KHIR	RESERVES	(1 337)	(1 503)	
	RESULTAT	16	(158)	
	TOTAL	(1 321)	(1 661)	
HAYETT	RESERVES	1 805	2 051	
	RESULTAT	396	307	
	TOTAL	2 201	2 358	
TUNINVEST INNOVATION SICAR	RESERVES	17	97	
	RESULTAT	239	2 615	
	TOTAL	256	2 713	
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	RESERVES	1 764	1 589	
	RESULTAT	206	(293)	
	TOTAL	1 970	1 297	
TUNISYS	RESERVES	296	378	
	RESULTAT	172	126	
	TOTAL	468	504	
AMEN SANTE	RESERVES	375	475	
	RESULTAT	62	250	
	TOTAL	437	725	

CLINIQUE EL AMEN BEJA	RESERVES	-	-	Sortie du périmètre
	RESULTAT	-	-	
	TOTAL	-	-	
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	RESERVES	40		Sortie du périmètre
	RESULTAT	(103)		
	TOTAL	(63)	-	
HOPITAL PRIVE EL AMEN	RESERVES	-		Sortie du périmètre
	RESULTAT	-		
	TOTAL	-	-	
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	RESERVES	-	-	
	RESULTAT	-	-	
	TOTAL	-	-	
ENNAKEL	RESERVES	-	(5 819)	
	RESULTAT	-	2 699	
	TOTAL	-	(3 120)	
AMEN PREMIERE	RESERVES	(1)	-	
	RESULTAT	3	3	
	TOTAL	2	3	
SICAV AMEN	RESERVES	(96)	(86)	
	RESULTAT	2	2	
	TOTAL	(94)	(84)	
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	RESERVES	-	-	Nouvelle entrée au périmètre
	RESULTAT	-	-	
	TOTAL	-	-	
SUNAGRI	RESERVES	-	-	Nouvelle entrée au périmètre
	RESULTAT	-	(1)	
	TOTAL	-	(1)	
TOTAL	CAPITAL	100 000	122 220	
	RESERVES	303 052	386 067	
	RESULTAT REPORTE	2	-	
	RESULTAT	53 633	106 275	
	TOTAL	456 687	614 562	

5. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2013 à 646 178 KDT contre 792 780 KDT au terme de l'exercice 2012 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Cautions	417 867	392 619	25 248	6%
Avals	218 619	389 303	(170 684)	(44%)
Autres garanties données	9 692	10 858	(1 166)	(11%)
Total	646 178	792 780	(146 602)	(18%)

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2013 comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Cautions en faveur des banques (*)	146 201	148 542	(2 341)	(2%)
Cautions en faveur des établissements financiers	20 178	10 090	10 088	100%
Cautions en faveur de la clientèle	251 488	233 987	17 501	7%
Total	417 867	392 619	25 248	6%

(*) Il s'agit des contre garanties bancaires sur les banques étrangères.

L'encours des avals se détaille au 31.12.2013 comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Avals en faveur des banques locales(*)	138 000	160 050	(22 050)	(14%)
Avals sur emprunts obligataires	3 500	-	3 500	100%
Avals en faveur de la clientèle	77 119	229 253	(152 134)	(66%)
Total	218 619	389 303	(170 684)	(44%)

(*) Il s'agit des avals donnés en faveur des banques locales dans le cadre du refinancement sur le marché monétaire.

Note 5.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 239 583 KDT au 31.12.2012 à 265 907 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Crédits documentaires import	235 065	230 298	4 767	2%
Crédits documentaires export	30 842	9 285	21 557	232%
Total	265 907	239 583	26 324	11%

Note 5.3: Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2013 comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Effets refinançables donnés en garantie	234 000	327 000	(93 000)	(28%)
BTA donnés en garantie	256 000	215 000	41 000	19%
Total	490 000	542 000	(52 000)	(10%)

Note 5.4: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2013 à 181 300 KDT et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Engagements de financement donnés	177 782	162 891	14 891	9%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	3 104	(3 104)	(100%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	169 695	153 452	16 243	11%
Autorisation de crédits par carte	8 087	6 335	1 752	28%
Engagements sur titres	3 518	3 032	486	16%
Participations non libérées	3 518	3 032	486	16%
Total	181 300	165 923	15 377	9%

Note 5.5: Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devise de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde de 1 582 KDT au 31.12.2013.

Note 5.6: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2013 à 1 128 408 KDT contre 1 027 660 KDT au terme de l'exercice 2012. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

6. Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 6.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2013 un montant de 395 946 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2013	2012 retraité	2012 publié	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	11 184	9 525	9 525	1 659	17%
Opérations avec la clientèle	361 555	277 672	277 672	83 883	30%
Autres intérêts et revenus assimilés	23 207	16 266	16 533	6 941	43%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	12 486	6 410	6 410	6 076	95%
Commissions à caractère d'intérêt	10 721	9 856 (*)	10 123	865	9%
Total	395 946	303 463	303 730	92 483	30%

(*)Les commissions sur remboursement anticipé des crédits ont été reclassés de la rubrique PR1 « intérêt et revenus assimilés » à la rubrique PR2 « Commissions perçues ».

Note 6.2: Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisant en 2013 un montant 58 629 KDT, ont augmenté de 6 590 KDT par rapport à 2012 et se présentent comme suit :

Description	2013	2012 retraité	2012 publié	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	31 106	25 975	25 975	5 131	20%
Opérations sur placement et titres	3 131	3 542	3 542	(411)	(12%)
Opérations de change	1 884	1 520	1 520	364	24%
Opérations de commerce extérieur	4 437	4 017	4 017	420	10%
Gestion, étude et engagement	9 788	9 368 (*)	9 101	420	4%
Opérations monétiques et de banque directe	7 433	7 008	7 008	425	6%
Autres commissions	850	609	609	241	40%
Total	58 629	52 039	51 772	6 590	13%

(*)Les commissions sur remboursement anticipé des crédits ont été reclassés de la rubrique PR1 « intérêt et revenus assimilés » à la rubrique PR2 « Commissions perçues ».

Note 6.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2013 et 2012 :

Description	2013	2012 Retraité	2012 Publié	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	201	1 294	1 294	(1 093)	(84%)
Gain net sur titres de placement	19 159	12 613 (*)	12 036	6 546	52%
Gain net sur opérations de change	19 243	13 827	13 827	5 416	39%
Total	38 603	27 734	27 157	10 869	39%

(*) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».

Note 6.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2013 un montant de 14 359 KDT contre 13 068 KDT en 2012. Leur détail se présente comme suit:

Description	2013	2012 Retraité	2012 Publié	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	6 502	10 827 (*)	10 911	(4 325)	(40%)
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	8 836	953	953	7 883	827%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	(979)	1 288 (**)	2 500	(2 267)	(176%)
Total	14 359	13 068	14 364	1 291	10%

(*) Les plus values de cession sur titres avec convention de rétrocession ainsi que sur l'étalement de la prime et de la décote sur les BTA titres d'investissement ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille titre d'investissement » à la rubrique PR6/CH5 « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement ».

(**) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».

Note 6.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2013 un montant de 256 683 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2013	2012	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées:	239 516	186 333	53 183	29%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	28 840	20 700	8 140	39%
Opérations avec la clientèle	180 541	140 129	40 412	29%
Emprunts et ressources spéciales	30 135	25 504	4 631	18%
Autres intérêts et charges:	17 167	8 744	8 423	96%
Différentiel d'intérêt sur opération de change	8 332	4 495	3 837	85%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	8 835	4 250	4 585	108%
Total	256 683	195 077	61 606	32%

Note 6.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs :

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2013 un montant de 62 961 KDT, en baisse de 8 636 KDT par rapport à l'exercice 2012 retraits. Son détail se présente comme suit:

Description	2013	2012 Retraité	2012 Publié	Variation	%
Dotation aux provisions sur créances	80 775	52 027	52 027	28 748	55%
Dotation aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	6 298	7 222	7 222	(924)	(13%)
Dotation aux provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	6 395	11 739 (*)	-	(5 344)	(46%)
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	5 596	1 450	1 450	4 146	286%
Total dotations	99 064	72 438	60 699	26 626	37%
Perte sur créances	10 580	2 654	2 654	7 926	299%
Total des dotations et des pertes sur créances	109 644	75 092	63 353	34 552	46%
Reprise sur provisions sur créances douteuses	(28 408)	-	-	(28 408)	(100%)
Reprise sur provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	(13 259)	-	-	(13 259)	(100%)
Reprise sur provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(4 979)	(3 491)	(3 491)	(1 488)	43%
Total dotations	(46 646)	(3 491)	(3 491)	(43 155)	1 236%
Recouvrement des créances radiées	(37)	(4)	(4)	(33)	825%
Total des reprises et des récupérations sur créances	(46 683)	(3 495)	(3 495)	(43 188)	1 236%
Total	62 961	71 597	59 858	(8 636)	(12%)

Note 6.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2013 un montant de (1 203) KDT, en hausse de 721 KDT par rapport à l'exercice 2012. Leur détail se présente comme suit:

Description	2013	2012 Retraité (*)	2012 Publié	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	2 773	(308)	(308)	3 081	(1 000%)
Reprise sur provision pour dépréciation des titres d'investissement	(929)	-	-	(929)	(100%)
Plus values de cession sur titres d'investissement	(3 139)	(1 212) (*)	-	(1 927)	159%
Moins values de cession sur titres d'investissement	-	545	545	(545)	(100%)
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investiss	93	493 (*)	-	(400)	(81%)
Total	(1 203)	(482)	237	(721)	150%

(*) Les chiffres de 2012 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

Note 6.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2013 un montant de 84 418 KDT, en hausse de 7 916 KDT par rapport à 2012. Leur détail se présente comme suit :

Description	2013	2012	Variation	%
Frais de personnel	63 035	56 430	6 605	12%
Rémunération du personnel	49 032	44 051	4 981	11%
Charges sociales	10 568	9 370	1 198	13%
Impôts sur salaires	900	1 195	(295)	(25%)
Autres charges liées au personnel	2 535	1 814	721	40%
Charges générales d'exploitation	15 745	14 946	799	5%
Frais d'exploitation non bancaires	6 688	6 304	384	6%
Autres charges d'exploitation	9 057	8 642	415	5%
Dotation aux amortissements	5 638	5 126	512	10%
Total	84 418	76 502	7 916	10%

Note 6.9: Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2013 et 2012 :

Description	2013	2012	Variation	%
Résultat de cession des immobilisations	135	(31)	166	(535%)
Impôts et taxes	(19)	(1 367)	1 348	(99%)
Autres résultats exceptionnels	(674)	588	(1 262)	(215%)
Total	(558)	(810)	252	(31%)

Note 6.10: L'impôt sur les bénéfices

L'impôts sur les bénéfices au titre de l'exercice 2013 et se détaille comme suit :

Libellé	2013	2012 Retraité	2012 Publié
Impôts courants	6 934	9 156	9 156
Impôts différés	1 817	(1 680)	(73)
Impôts sur les bénéfices	8 751	7 476	9 083

Note 6.11: Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 est de 4,551 dinars contre 2,682 dinars titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 retraité.

Le résultat dilué par action est de 4,456 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Description	2013	2012 Retraité	2012 Publié	Variations
Résultat net en KDT	106 275	53 633	63 765	52 642
Nombre moyen d'actions	23 352 570	20 000 000	20 000 000	3 352 570
Résultat de base par action (en DT)	4,551	2,682	3,188	1,869
Résultat dilué par action (en DT)	4,551	2,682	3,188	1,869

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires a été majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises qui avaient comme date de jouissance le 12 Juin 2013.

7. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (208 398) KDT à (170 801) KDT enregistrant une amélioration de 37 597 KDT. Cette augmentation est expliquée par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités de financement à hauteur de 178 148 KDT et par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de (135 036) et des activités d'investissement à hauteur de (5 515) KDT.

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur à celui des décaissements de la même période.

L'examen et l'analyse de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.1 : Flux de trésorerie provenant à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation est établi à (135 036) KDT au 31 décembre 2013. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 184 092 KDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 674 195 KDT.

Flux nets négatifs:

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 682 736 KDT;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 214 775 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers, pour 61 505 KDT;
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 22 455 KDT ;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 2 404 KDT.
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 9 448 KDT.

Note 7.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement :

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement s'élève à (5 515) KDT et sont inhérents notamment à l'acquisition titres d'investissement, partiellement compensé par la perception des intérêts et dividendes encaissés.

Note 7.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 178 148 KDT provient principalement de l'augmentation des ressources spéciales pour 137 299 KDT.

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2013 à (170 801) KDT et ce compte tenu notamment à des besoins de financement inhérents aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation.

8. Autres notes

Note 8-1: Passifs éventuels

La banque a fait l'objet d'un contrôle social au titre des exercices 2009, 2010 et 2011. La banque a reçu la notification de redressement au titre de l'exercice 2009 et 2010 s'élevant à 595 KDT, dont il a été réglé la somme de 346 KDT, le reste des insuffisances ayant fait l'objet de réserves adressées à la CNSS.

Par ailleurs, la banque a reçu début 2014, de la part de la CNSS, une notification du redressement au titre de 2011 pour un montant de 649 KDT au titre du régime légal et de 223 KDT au titre du régime complémentaire, dont il faut préciser qu'il a été estimé par la CNSS d'une façon globale, sans distinction entre les salariés complémentaristes et ceux qui ne le sont pas, et ce, en attendant que Amen Bank fournisse à la CNSS la liste effective des salariés éligibles au régime complémentaire en vue de la détermination du montant effectif relatif au régime complémentaire.

Ce dernier redressement, dont Amen Bank a réglé la somme de 151 KDT au titre des insuffisances qu'elle a reconnues, a fait l'objet d'une lettre de contestation adressée à la Direction de la CNSS, concernant des insuffisances considérées à juste titre, sur la base des textes réglementaires et d'autres éléments d'appui, comme étant non assujettis à l'assiette de cotisation à la sécurité sociale.

GROUPE AMEN BANK
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Des états financiers ont été arrêtés par le Directoire de la société mère Amen Bank et ont fait l'objet de notre part d'un rapport en date du 26 mai 2014, dans lequel nous avons formulé certaines réserves.

Ces états financiers ont été modifiés par le Directoire de la société mère Amen Bank pour corriger les principales réserves formulées. Le résultat de l'exercice passe ainsi de **111 966 KDT** à **106 275 KDT**. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 26 mai 2014.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2013, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **614 562 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **106 275 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

3. Justification de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (Note 1.7), les travaux de rapprochement, de justification et d'apurement des comptes d'attente de la salle de marché au niveau de la société mère Amen Bank, dont le solde s'élève à la date du 31 décembre 2013 à 16 319 KDT (contre 30 397 KDT à la date du 31 décembre 2012) ne sont pas encore achevés. Au stade actuel d'avancement des travaux, nous ne sommes pas en mesure de conclure s'il existe un risque de perte avéré sur ces comptes.

4. Opinion avec réserve

A notre avis et sous réserve des incidences de la remarque évoquée au niveau du paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers consolidés 5.3 « Provisions additionnelles : changement de méthodes comptables » décrivant une nouvelle obligation pour les établissements de crédit instaurée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013. Conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs s'élève à 76 412 KDT ayant généré un actif d'impôt différé de 10 461 KDT, soit un effet net qui a été imputé sur les capitaux d'ouverture de l'exercice 2013 de 65 951 KDT. L'effet de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelles de 6 395 KDT et d'une reprise sur provisions de 13 259 KDT.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du directoire sur la gestion de l'exercice.

Tunis, le 10 juin 2014

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

FINOR
Fayçal DERBEL